

**2CH INVEST**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 2 500 euros**  
**Siège social : C/o BC ESPACE ENTREPRISE Galerie du Carami**  
**12 Rue Lice de Signon, CS 20140**  
**83175 BRIGNOLES Cedex, Boîte N°20**  
**RCS DRAGUIGNAN 898 267 356**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2026**

---

L'an deux mille vingt-six,  
Le premier février,  
A 18 heures,

Les associés de la société 2CH INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sur convocation faite par la Présidence ;

Sont présents :

D'une part, **Monsieur Richard MICHETTI**, titulaire d'une action nominative ordinaire en pleine propriété,

D'autre part, **Monsieur Alexandre MICHETTI**, titulaire de 249 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Richard MICHETTI, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Alexandre MICHETTI est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- L'acquisition, la location, l'exploitation, la gestion et l'entretien de mobil-homes et, plus largement, de tout type d'hébergements de loisirs ou touristiques, ainsi que l'achat, la location et l'aménagement de tous terrains.
- Toute activité de location pour tous les biens meubles ou immeubles, pour son compte ou pour le compte de tiers, et fournit toutes prestations de services annexes liées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente et après avoir constaté que le reste de l'objet social de la société tel que rédigé actuellement ne reflète pas avec précision l'activité de holding animatrice exercée par la Société, l'Assemblée Générale décide de refondre l'objet social et de rédiger l'article 2 ainsi qu'il suite :

« **ARTICLE 2 - OBJET**

*La présente société par action simplifiée a pour objet, en France et à l'étranger :*

- *La détention et prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés, groupements ou entités juridiques de tous types.*
- *La mise en œuvre de la politique générale du groupe ainsi constitué et l'animation des sociétés, le management du groupe, participation active à la définition, à la conduite et au contrôle de la stratégie et de la politique de la société et des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable,*
- *Le contrôle a posteriori du suivi de la politique générale des filiales ;*
- *Réalisation de toutes prestations de services et de conseil en matière d'assistance financière, administrative, comptable, juridique, sociale, informatique, commerciale, technique, réglementaire ou immobilière ou toutes autres prestations de services auprès des sociétés contrôlées exclusivement ou conjointement par la Société et ce dans le cadre du développement des activités du groupe et de leur animation et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens techniques existants et à venir notamment pour ceux suivants :*
  1. *Mise à disposition de tout personnel en tous domaines,*
  2. *Mise à disposition de tout matériel,*
  3. *Gestion et la location de tous immeubles*
  4. *Formation et information de tout personnel,*
  5. *Négociation de tous contrats*
- *L'exercice des fonctions de mandataire social au profit de toute société du groupe ;*
- *La centralisation des opérations de trésorerie des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, quel que soit le pourcentage de détention ;*
- ***L'acquisition, la location, l'exploitation, la gestion et l'entretien de mobil-homes et, plus largement, de tout type d'hébergements de loisirs ou touristiques, ainsi que l'achat, la location et l'aménagement de tous terrains.***
- ***Toute activité de location pour tous les biens meubles ou immeubles, pour son compte ou pour le compte de tiers, et fournit toutes prestations de services annexes liées.***
- *Et généralement, toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ».*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **TROISIEME RÉOLUTION**

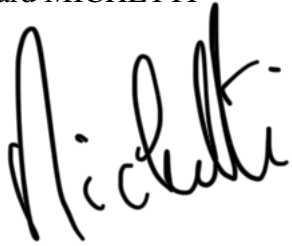
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

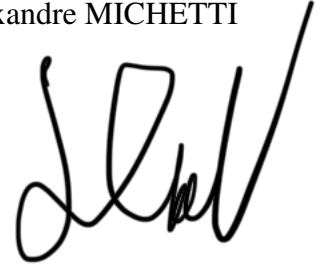
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Richard MICHETTI

Handwritten signature of Richard Michetti in black ink, written in a cursive style.

Le secrétaire  
Alexandre MICHETTI

Handwritten signature of Alexandre Michetti in black ink, written in a cursive style.